



## **CONCLUSIONS**

**DE BERTIL COTTIER**

**PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE CONTRE LE  
RACISME ET L'INTOLÉRANCE (ECRI)**

### **TABLE RONDE DE L'ECRI EN FRANCE**

**PARIS, 25 AVRIL 2024**

Chères participantes et chers participants,

Je tiens à exprimer ma gratitude à l'égard de Monsieur le Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, l'Ambassadeur Pap Ndiaye, pour ses observations finales et pour avoir fait preuve d'une grande sagesse dans ses propos.

Il m'appartient désormais de me joindre à lui, au terme de cette longue journée, en émettant quelques remarques en guise de conclusions.

Il convient avant tout de répondre à une question centrale : cette table ronde a-t-elle répondu aux attentes ?

A cette question, je veux répondre « oui ». Oui, parce que le double objectif de cet événement a été – à mon sens – pleinement atteint.

Le premier objectif consistait à faciliter le dialogue. J'insiste bien sur le terme « faciliter » car, comme nous avons pu le constater tout au long de cette journée, il y a déjà eu d'intenses échanges. Il y a peut-être désormais une volonté, de part et d'autre, d'aller dans la bonne direction, d'aller plus loin, d'aller plus vite. C'est déjà quelque chose. Nous sommes donc là pour accompagner dans un processus de dialogue à moyen et long terme et pour donner, le cas échéant, une impulsion nouvelle. Il convient de miser fortement sur ce dialogue, afin qu'il puisse être conforté par nos deux co-organisateurs, la Défenseure des droits et la Commission nationale consultative des droits de l'homme, dont le rôle reste central. Certes, l'échange et le dialogue ont pu être

animés aujourd'hui. Toutefois, ils ont toujours été francs et sincères. J'aimerais ajouter qu'ils se sont voulus constructifs.

Échanger de manière « constructive », « construire », tel était en effet notre second objectif. Il s'agissait de faire le point sur la mise en musique des recommandations que l'ECRI a formulées dans son dernier rapport sur la France, notamment les deux recommandations dites prioritaires qui ont fait l'objet des deuxième et troisième séances de la table ronde.

Attention cependant. Ce n'était pas le jour pour distribuer bons et mauvais points. Nous sommes en effet à mi-parcours de la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations de l'ECRI et, en ce qui concerne les recommandations dites prioritaires, il conviendra pour l'ECRI d'évaluer un peu plus tard dans l'année où les autorités en sont en matière de mise en œuvre. Je fais un petit rappel de procédure à cet égard. L'ECRI procède à l'évaluation de la mise en œuvre de ces recommandations à trois niveaux : pleine mise en œuvre, mise en œuvre partielle et défaut de mise en œuvre. Ce que l'on a pu observer en tout état de cause, c'est qu'il y a un état d'esprit consistant à aller de l'avant, que ce soit à petits pas ou à grands pas.

Revenons maintenant sur les deux recommandations dites prioritaires. Je commence par la seconde recommandation, consistant à instituer un dispositif de traçabilité des contrôles d'identité effectués par les forces de l'ordre. Nous parlons ici de dizaines de millions de contrôles. Certains intervenants ont mis en évidence un paradoxe : le caractère à la fois « massif » et « invisible », presque banalisé, de ces contrôles.

Autrement dit, le cœur de la recommandation de l'ECRI en la matière revient à faire en sorte que l'« invisible » devienne « visible » et, par voie de conséquence, à mettre un terme au caractère « massif » de ces contrôles. A partir de là, nous avons pu constater qu'il y a de bonnes intentions de la part des autorités et qu'il existe plusieurs pistes de réflexion quant aux remèdes à apporter. Cela peut consister à préciser, au niveau réglementaire par exemple, les conditions et les modalités des contrôles d'identité et à développer, comme le préconise notamment l'ECRI, le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale, la Défenseure des droits et la CNCDH, un mécanisme de traçabilité. Peut-être conviendrait-il également de clarifier la législation, en précisant ainsi dans la loi que les contrôles d'identité ne doivent être en aucun cas discriminatoires. Cela

peut sembler évident, mais la réalité du terrain nous appelle à penser au-delà de la déontologie policière.

Il y a un point sur lequel il convient d'insister davantage. C'est celui de la formation en matière de prévention et de lutte contre les discriminations dans la pratique policière. Il ne faudrait surtout pas croire qu'il convient de se concentrer seulement sur les nouveaux arrivants au sein des forces de l'ordre. La formation continue doit faire partie des réponses, sous la forme de « piqûres de rappel » pour l'ensemble des générations de policiers et gendarmes, pour qui la confiance de la population, dans son ensemble, doit rester une priorité absolue.

En somme, nous pouvons dire qu'il y a encore beaucoup de travail à effectuer, et ce à des niveaux divers. L'important est de créer un environnement, un climat, qui permet de trouver ensemble des solutions. La traçabilité des contrôles d'identité constitue un élément de réponse.

Pour ce qui est des recommandations portant sur la réalisation d'une égalité effective des Gens du voyage et des Roms en matière de logement et en milieu scolaire, nous avons pu observer que la situation était complexe, et ce à bien des égards.

En matière de scolarisation, il convient de mieux sensibiliser les personnels et de mieux informer les Gens du voyage et les Roms de leurs droits et des moyens de les exercer. Il convient également de multiplier les initiatives sur le terrain.

Pour ce qui est du statut des caravanes des Gens du voyage, qui fait l'objet de la seconde recommandation prioritaire de l'ECRI, nous avons pu observer que nous sommes là à la source de beaucoup de problèmes récurrents pour les Gens du voyage, que ce soit au niveau des conditions de vie, des questions d'assurance-habitation et des questions liées à la scolarité des enfants du voyage. Il semble y avoir consensus pour aller vers une reconnaissance de la caravane comme élément de logement. C'est encourageant, même si les moyens précis d'y parvenir sont encore à déterminer.

Voilà ce qu'il en est pour les recommandations de l'ECRI qui vont faire très prochainement l'objet d'un suivi intermédiaire. Ce qu'il convient de retenir, c'est qu'il y a une volonté d'avancer. Nous pouvons nous en féliciter.

Nous relevons également des évolutions dans d'autres domaines intéressant l'ECRI. Pour ce qui a trait aux personnes LGBTI par exemple, nous avons pris bonne note de l'adoption d'un nouveau Plan national, au mois de juillet de l'année dernière, pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+. Ce Plan sera mis en application jusqu'en 2026.

Enfin, au terme de cette journée, nous ne pouvons pas échapper à un tout dernier chapitre : celui des remerciements. Beaucoup de personnes ont œuvré au succès de cet événement. Je tiens, au nom de l'ECRI, à exprimer mes plus vifs remerciements à nos deux partenaires, la Commission consultative des droits de l'homme et l'institution du Défenseur des droits, sans lesquelles cet événement n'aurait pas eu lieu. Je tiens également à remercier l'ensemble des membres du Secrétariat de l'ECRI, ici et à Strasbourg, qui ont rendu cette table ronde possible. La tenue de cet événement et la qualité de nos échanges m'ont grandement conforté dans ma conviction que s'asseoir autour d'une table comme aujourd'hui peut grandement aider à la mise en œuvre des recommandations de l'ECRI.

Bon retour dans vos foyers.